

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2011

**LOI DE FINANCEMENT RECTIFICATIVE
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 3459)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 29

présenté par
M. Bur, rapporteur
au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 8
(Rapport annexé)

À la dernière phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« européen pour la période 2011 à 2014 présenté au »,

les mots :

« de la France 2011-2014 examiné par le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.